

Arrêté

Générale

modern

# Arrêté n° 2015-809/PR/MET portant fixation de la grille tarifaire des prestations de services des transitaires.

n° 2015-809/PR/MET

Ministère MINISTÈRE DE L'ÉQUIPEMENT ET DES TRANSPORTS	Date de publication 31 décembre 2015
Numéro JO n° 24 du 31/12/2015	Date du numéro 31 décembre 2015

## INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

## VISAS

**VU** La Constitution du 15 septembre 1992

**VU** La Loi n°83/AN/00/4ème L du 09 juillet 2000 portant statut des auxiliaires des Transports Maritimes

**VU** Le Décret n°2001-0127/PR/MET portant réglementation de la profession de Transitaire et approuvant le cahier des charges applicables aux transitaires au Port de Djibouti

**VU** Le Décret n°2011-0119/PRE portant nomination du Président de l'Autorité des Ports et Zones Franches

**VU** Le Décret n°2013-0044/PRE du 31 mars 2013 portant nomination du Premier Ministre

**VU** Le Décret n°2013-0045/PRE du 31 mars 2013 portant nomination des membres du Gouvernement

**VU** Le Décret n°2015-0063/PRE relatif à la réglementation des différentes professions d'auxiliaires de transport maritime par l'Autorité des Ports et des Zones Franches

**VU** l'Arrêté n°2015-201/PRE modifiant l'Arrêté n°2002-0109/PR/MET fixant les cautions des différentes professions d'auxiliaires de transport maritime

SUR Proposition du Ministre de l'Équipement et des Transports

Le Conseil des Ministres entendu en sa séance du 15 Décembre 2015.

## TEXTE INTÉGRAL

### Article 1er

Conformément aux dispositions du Décret n°2015-063/PRE relatif à la réglementation des différentes professions d'auxiliaires de transport maritime, il est fixé, la présente grille tarifaire relative aux prestations de services effectués par les Transitaires.

### Article 2

La grille tarifaire se présente comme suit	Conteneur	Procédure documentaires	Un conteneur 20'.....	10 663
DJF	Un conteneur 40'.....	14 218 DJF	Transfert de conteneur plein et retour vide	202 402 DCT-
PDSA		8 886 DJF	17 772 DJF	DCT/PDSA-AID (Aéroport) 8 886
DJF	17 772 DJF	DCT/PDSA- DDP/DFZ	7 109 DJF	14 218 DJF
13)	7 109 DJF	14 218 DJF	PDSA-Djibouti CFS (PK 13)	11 552 DJF 23 104
DJF	DCT/PDSA- Djiboutiville	10 663 DJF	21 326 DJF	Dépotage et Empotage (Coût de main d'oeuvre docker)
DJF	Un conteneur de 20'.....	6 220 DJF	Un conteneur de 40'.....	13 329
DJF	Cargo non conteneurisé– General Cargo.....	267 DJF	Tonne fret– Vrac	
Solide.....	267 DJF	Tonne fret– Vrac Liquide.....	267	
DJF	Tonne fret– Véhicule.....	134 DJF	Tonne fret	Animaux Vivants–
Chameaux.....	178 DJF	Tête–		
Bovin.....	134 DJF	Tête–		
Ovin.....	89 DJF	Tête	Commission sur débours : Une commission de 5% sur le montant avancé pour le compte de client sera applicable.	

---

### Article 3

La grille tarifaire décrite à l'article 2 entre en vigueur à partir du 1er janvier 2016.

---

### Article 4

Le présent arrêté est enregistré, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

---

*Le Président de la République  
chef du Gouvernement*

**ISMAÏL OMAR GUELLEH**